

essai

B.P. 41
67065 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 35 67 30



ATTENTION : Conformément à la législation, votre reçu fiscal ne prend pas en compte les sommes versées au titre d'une commande. One Voice certifie sur l'honneur que les dons et versements reçus ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI.

OBJET : Défendre les droits des animaux
en France et dans le monde.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, vous pouvez déduire de vos impôts 66% du montant de votre don, dans le limite de 20% de vos revenus imposables.

Cette formule de reçu est agréée par la Direction Générale des Impôts au Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget (autorisation n°29 995 du 27.10.84)

Muriel ARNAL
Présidente fondatrice